



# MIS - Majoration d'Information et de Stratégie thérapeutique pour une consultation initiale complexe

Dernière mise à jour le: 02/01/2026



Cette majoration valorise la prise en charge initiale d'une pathologie grave.  
À titre d'illustration, on estimait en France en 2023 près de 433 000 nouveaux cas de cancers par an<sup>(1a)</sup>, soit environ 8 nouvelles personnes atteintes de cancer par médecin généraliste.  
En 2020, près de 26 000 personnes ont été nouvellement traitées pour une maladie de parkinson, avec une incidence annuelle était estimée à environ 0,38 nouveaux cas pour 1 000 personnes.<sup>(1b)</sup>



## COTATION

Code : MIS

Tarif : 30 €

Pour préserver le secret médical, le code à renseigner sur la feuille de soins est : **MTX**.

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous sur [omniprat.org](http://omniprat.org).

## INDICATIONS

Cette majoration s'applique dans le cadre du parcours coordonné de soins<sup>(2)</sup>.

La consultation intervient **après une consultation d'annonce** pour une pathologie grave : cancer, pathologie neurologique avec potentiel évolutif et/ou à caractère chronique, pathologie neurodégénérative, trouble du neuro-développement.

Cette consultation initiale est dédiée à informer le patient sur les **modalités de prise en charge et la stratégie thérapeutique, dans le cadre du parcours coordonné de soins**<sup>(2)</sup>

Cette majoration peut être facturée **une seule fois par patient**. Elle n'est pas facturable pour un patient hospitalisé.

Le cas échéant, si cette consultation n'est pas réalisée par le médecin traitant, un retour au médecin traitant doit être

réalisé par courrier ou par messagerie sécurisée référencée sur le site<sup>(3)</sup>

- On doit retrouver dans le dossier médical du patient**
- Les orientations thérapeutiques ;
  - Le code majoration MIS.

## AIDE PRATIQUE

### Réalisation de l'acte<sup>(4)</sup>

- **Échanger suite à l'annonce diagnostique**

- Rappeler les informations déjà connues du patient comme la raison de cette consultation, les examens complémentaires préalablement pratiqués, etc.
- Être à l'écoute du patient, être attentif à ses réactions et à l'expression de ses émotions à l'annonce du diagnostic, l'aider à mettre des mots sur son ressenti ou à poser les questions qui le préoccupent, y compris les plus simples ;
- Évaluer la réceptivité du patient : après l'annonce, vérifier ce qui a été entendu et ce que cela génère pour le patient (retentissement de cette annonce, lien fait par le patient entre la maladie et les conséquences qu'il ressent ou observe) ;
- Prendre en considération les souhaits et les projets du patient (personnels et professionnels) et de son entourage ;

- **Revoir les grandes lignes de la prise en charge thérapeutique**

- **Aide possible dans le cadre des cancers** : [oncologik.fr](#)<sup>(5)</sup> Un site qui donne une idée du projet thérapeutique selon le type de cancer.
- **Aide possible dans le cadre des troubles du neurodéveloppement** : la fiche OMNIPrat "[Consultation de suivi et de coordination du spectre autistique](#)"
- **Aide possible dans le cadre des pathologies neuro-dégénératives** : [site de la HAS](#)<sup>(6)</sup>

## RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1a) [Panorama des cancers en France - Édition 2022](#)

(1b) [Fréquence de la maladie de Parkinson en France - Santé Publique France](#)

(2) [NGAP](#)

(3) [messagerie sécurisée de santé](#)

(4) [Recommandations HAS](#)

(5) [Site Oncologik, proposé par le réseau régional de cancérologie Bourgogne Franche-Comté](#)

(6) [Maladies neurodégénératives - HAS](#)